

LE PAGE DU BARON DES ADRETS

SUITE (1).

Pendant que les huguenots, poursuivis par les montagnards de Rébé et de Saint-Victor, disputaient leur butin aux troupes catholiques et se vengeaient des combats désastreux qu'ils livraient en ravageant et incendiant les villages, Lyon s'étonnait de renaître à une sorte de sécurité, de ne plus entendre les arquebuses dans les rues ni le marteau des démolisseurs jetant bas les statues des saints, les murs des églises et les cloîtres des monastères. Une ordonnance faite par le Roi et Monseigneur de Blancon, lieutenant-général de Monseigneur des Adrets, touchant le revenu du clergé du diocèse de Lyon, avec la défense de s'injurier ni mettre la main aux armes l'un contre l'autre, à peine d'avoir le poing coupé, avait jeté dans l'étonnement les manans et habitants de la ville. Le comte de Sault avait quitté Lyon et le baron des Adrets avait immédiatement fait assavoir à tous marchands, habitants, forestiers ou étrangers fréquentant les foires que, pour entretenir le commerce, il leur était permis d'entrer et de sortir eux-mêmes, et faire entrer ou sortir telle marchandise ou telle somme d'argent qu'il leur conviendrait moyennant passe-ports et droit de douane, assurant toute sécurité aux personnes et aux biens, sans qu'il pût leur être fait aucun trouble ou empêchement. Cette seconde ordonnance avait mis le comble à la joie, et la grande cité commençait à se remettre au travail, avide et heureuse de guérir les plaies cruelles que la guerre civile lui avait faites. Mais d'où venait ce changement si subit et si imprévu ? d'où venait cette tran-

(1) Voir les précédentes livraisons.